Villeparisis (77) : pour obtenir son chèque en retard, un clandestin kazakh gifle son patron turc, celui-ci organise une expédition punitive avec d'autres Turcs, l'employé est lynché à mort (MàJ : 15 ans de prison requis)

07/02/2022 à 23h24



07/02/2022

Un chef de chantier turc est jugé aux assises de la Seine-et-Marne pour un coup de couteau mortel asséné en 2018 à un ouvrier kazakh lors d'une expédition punitive.

Quinze ans de réclusion ont été requis lundi 7 février contre un chef de chantier turc jugé aux assises de la Seine-et-Marne pour le coup de couteau mortel asséné en 2018 à un ouvrier kazakh lors d'une expédition punitive.

Dans ses réquisitions, l'avocat général Marc Lifchitz a évoqué «*des faits d'une sauvagerie extrême*» et «*une victime agonisant pendant 45 minutes*».

(…) Le Figaro

30/01/2022

Le procès des dix personnes suspectées d'avoir participé à une rixe mortelle en octobre 2018 devait s'ouvrir ce mardi 25 janvier 2022 à Melun, devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, mais a finalement été reporté au mardi 1er février. Le principal accusé a été testé positif au Covid.

C'est un procès retentissant qui devait s'ouvrir mardi 25 janvier 2022 devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, à Melun. Dix ressortissants turcs âgés de 26 à 46 ans sont accusés de « violence en réunion avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner » et « complicité », rapporte *Le Parisien*. Le principal accusé ayant été contaminé par le Covid, le procès a finalement été suspendu jusqu'au mardi 1er février 2022.

> *La cour d'assises de Seine-et-Marne, à Melun, devait juger deux frères et huit autres accusés pour avoir participé à une rixe mortelle en octobre 2018 à Villeparisis. La victime est un sans-papiers originaire du Kazakhstan employé au noir, qui avait réclamé son dû à son patron. Le procès a été suspendu, le principal accusé étant positif au Covid.*
>
> *Le Parisien*

Selon ses amis, ce père de six enfants avait giflé son patron le jour même pour obtenir son chèque en retard. Alcoolisé, ce dernier aurait organisé une expédition punitive avec d'autres

Turcs. D’après une voisine, la victime a été passée à tabac. Abandonnée au pied de son immeuble, elle décédera d’une hémorragie.

Selon *LeParisien*, le patron est le seul à avoir été placé en détention, les autres sont sous contrôle judiciaire. Celui-ci est donc resté dans sa cellule ce mardi. Le procès qui devait durer onze jours se déroulera en six jours. Un dixième homme est toujours recherché.

Ouest-France

Merci à **Adri**